

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 36 (1964)

Heft: 7: Industrialisation du bâtiment

Artikel: Politique du logement : un appel aux autorités fédérales

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique du logement

Un appel aux autorités fédérales

18

La constitution d'une riche documentation en main des sections sur:

- a) les conditions de logement en Suisse en général (entre autres les décisions légales);
- b) la construction de logements coopératifs;
- c) la construction de logements par d'autres institutions d'utilité publique et la construction de logements par les communes;
- d) les logements coopératifs et d'utilité publique dans d'autres Etats européens.

En collaboration avec les sections, des conférences de comités doivent être convoquées, pour entretenir un étroit contact avec le Comité central et pour discuter des questions importantes d'organisation ou des questions d'actualité concernant le marché des logements.

La mise au point de directives uniformes pour la comptabilité et la révision des coopératives de construction et d'habitation.

c) Travail d'éducation et de formation

Le développement du travail d'éducation et de formation doit être poursuivi, de sorte que les diverses coopératives puissent disposer de fonctionnaires compétents sur les plans professionnel et coopératif.

Le Fonds de formation doit être mis à contribution afin de créer la base financière pour l'organisation systématique de cours (cours en fin de semaine et cours de vacances). Il faut, avant tout, prévoir des cours pour les questions pratiques d'administration (par exemple, cours de comptabilité pour coopératives de construction, cours pour les questions de révision, pour présidents d'assemblées, rapporteurs).

Les cours de formation doivent servir tout autant l'étude approfondie que la diffusion de l'idéal coopératif et faire ressortir également son importance politique et culturelle.

d) Tâches financières

Le développement de la Coopérative de cautionnement de l'union doit être poursuivi afin d'en augmenter son efficacité pour les petites coopératives.

Il faut également envisager l'extension de la sphère d'activité du Fonds de roulement.

L'Union suisse pour l'amélioration du logement s'est réunie à Bâle, sous la présidence de M. Paul Steinmann, président central, de Zurich.

L'assemblée a voté, après une brève discussion, la résolution suivante:

«En qualité de représentante de 372 coopératives d'habitation, groupant plus de 58 000 logements, l'union rend attentives les autorités sur les difficultés croissantes que rencontre la construction de nouveaux logements.

»Elle estime les conclusions du rapport de la Commission fédérale du logement pour la solution du problème suisse du logement insuffisantes. L'union fait un appel pressant aux autorités fédérales et cantonales ainsi qu'aux services responsables publics et privés s'occupant de la construction de logements d'utiliser tous les moyens:

» 1. D'assurer le financement des constructions à but social et d'utilité publique au minimum dans les limites appliquées jusqu'à maintenant;

» 2. De provoquer la construction de colonies d'habitation dans le but d'exercer une pression sur les loyers par l'achat ou la location de terrains appropriés;

» 3. D'augmenter les mesures d'encouragement pour les constructions à but social.

» Tant qu'un équilibre ne sera pas réalisé entre l'offre et la demande de logements, il ne peut pas être question d'une diminution du contrôle des loyers. Le combat entre le renchérissement et l'inflation ne pourra pas avoir de résultat sans que la pénurie de logements et la crise des loyers soient résolues.»

(ats.)